

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 112 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

**Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal
2006-2007****Deuxième volet : Plan-programme biennal****Programme 18**
Développement économique et social en Asie occidentale**Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Politiques de gestion intégrées des ressources régionales pour le développement durable	3
Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées.	5
Sous-programme 3. Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional	6
Sous-programme 4. Intégration régionale et adaptation à la mondialisation	7
Sous-programme 5. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	8
Sous-programme 6. Statistiques comparables permettant d'améliorer la planification et la prise de décisions	10
Sous-programme 7. Promotion de la femme et renforcement du pouvoir d'action des femmes. .	11
Textes portant autorisation	12

* A/59/50 et Corr.1.



Orientation générale

18.1 De manière générale, le programme 18 vise à promouvoir un développement global, intégré et durable et une coopération économique et sociale dans la région ainsi qu'à maintenir et renforcer les relations économiques entre les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et les autres pays. La CESAO est chargée de la mise en œuvre du programme.

18.2 L'orientation du programme est définie par les résolutions du Conseil économique et social 1818 (LV) du 9 août 1973 et 1985/69 du 26 juillet 1985 fixant le mandat de la Commission économique pour l'Asie occidentale et le modifiant de manière à mettre l'accent sur la dimension sociale de la mission de la Commission. L'orientation du programme est également définie par la résolution 220 (XX) du 27 mai 1999 sur l'adoption, par les États membres de la Commission, de la Déclaration de Beyrouth, qui visait à renforcer le rôle de celle-ci au niveau régional et par la recommandation adoptée par la Commission à sa vingt et unième session, en mai 2001, préconisant d'axer les activités du Secrétariat de la CESAO sur un nombre limité de priorités, sur l'intégration régionale arabe et sur l'étude de mécanismes qui permettraient d'activer cette intégration. L'orientation du programme est en outre définie par les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et les accords internationaux conclus depuis cette même date, traitant notamment des échanges, du développement durable, du développement social, des moyens de financement, des technologies de l'information et des communications.

18.3 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la CESAO réaffirmera l'orientation définie lors de la réforme et de la restructuration entreprises en 2002-2003 de façon à en réaliser tout le potentiel et à améliorer ainsi les résultats du programme. Les domaines prioritaires qui avaient alors été retenus – mondialisation et développement régional, politiques sociales, eau et énergie, et technologies de l'information et des communications – restent valables et sont pris en compte dans le cadre stratégique. Ces priorités sont à la fois partie intégrante du programme mondial et propres à la région.

18.4 Dans l'ensemble, le programme cherche à aider les pays d'Asie occidentale à progresser dans les principaux domaines définis par la Déclaration du Millénaire vers la réalisation des objectifs de développement qui y figurent. Il est structuré autour de sept sous-programmes interdépendants et complémentaires qui, sur la base de travaux analytiques et normatifs et par le biais de la coordination et de la coopération régionales, visent en particulier à accroître la capacité des pays de forger un consensus et de négocier des accords dans le cadre de forums mondiaux et régionaux, de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des mesures et des programmes et d'en assurer le suivi, en établissant et en gérant les mécanismes connexes. La stratégie s'attache notamment à aider les pays membres à prendre les mesures nécessaires pour avancer, en assurant le suivi des progrès réalisés, en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs et cibles figurant dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et les accords internationaux conclus depuis cette même date. La stratégie privilégie également les activités de sensibilisation, de plaidoyer et de conseils, le dialogue sur les politiques, la mise en commun des connaissances et

l'établissement de réseaux, la formation, l'appui technique et, élément important, les partenariats.

18.5 Alors que la région d'Asie occidentale reste en proie à l'instabilité et bien éloignée de la paix, la CESAO continuera de prêter une attention particulière aux pays sortant de conflits et à la gouvernance du relèvement, conformément à la résolution 241 (XXII) de la CESAO. Pour relever les nouveaux défis posés à la région, il faut s'attaquer rapidement et intelligemment aux nouveaux problèmes, tels que l'emploi des jeunes et prendre part à des initiatives spéciales.

18.6 Pour assurer la cohérence des activités à l'échelle du système des Nations Unies, la CESAO accomplira ses tâches en étroite coopération et coordination avec les autres entités des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En tant que membre actif du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, la CESAO s'attachera à ce que les rôles et responsabilités des organes mondiaux et régionaux soient clairement définis eu égard au suivi des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris de ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et les accords internationaux conclus depuis cette même date. La CESAO continuera de collaborer avec les organisations régionales et nationales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

Sous-programme 1

Politiques de gestion intégrées des ressources régionales pour le développement durable

Objectif de l'Organisation : Capacité accrue des pays à gérer durablement les ressources naturelles de la région, en particulier dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la protection de l'environnement et dans les secteurs productifs.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue des pays membres de formuler des politiques et des mesures intégrées favorables au développement durable et mise en place de mécanismes destinés à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et dans les secteurs productifs.

b) Amélioration des résultats et de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, moyennant la constitution de réseaux et de groupes, l'exploitation des technologies et l'innovation.

a) i) Augmentation du nombre de pays ayant formulé et mis en œuvre les politiques et les mesures requises et ayant adopté des mécanismes afin d'améliorer l'utilisation et la gestion durable des ressources;

ii) Augmentation du nombre de politiques et de mesures adoptées et mises en œuvre par les pays de la région pour protéger l'environnement et réduire la pollution.

b) i) Augmentation du nombre d'associations d'entreprises facilitant le développement de groupes et de réseaux de PME;

ii) Augmentation du nombre de mesures adoptées pour accroître l'utilisation des technologies et l'innovation.

c) Application accrue de mesures ou de modalités de gestion intégrée des ressources en eau dans la région en vue de prévenir les conflits relatifs à l'eau et à l'environnement.

c) Augmentation du nombre de mesures appliquées par les États Membres dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, des ressources en eau communes et de l'impact sur l'environnement.

Stratégie

18.7 La région manque d'eau, et de plus, utilise inefficacement ses ressources en eau, ce dont témoignent certains gaspillages, en particulier dans le secteur agricole. Elle est en outre divisée par des conflits relatifs aux droits sur les ressources en eau communes. En revanche, l'abondance des réserves d'énergie fossile a encouragé des modes de consommation et de production qui ont des effets néfastes sur l'environnement. Bien que disposant d'abondantes sources traditionnelles d'énergie et de sources d'énergie renouvelable, les régions rurales n'ont qu'un accès limité aux services énergétiques. Les secteurs productifs ont une faible productivité et sont peu compétitifs, ce qui s'explique par l'inefficacité de l'exploitation des ressources, le nombre insuffisant de réseaux et de groupements et la mauvaise utilisation des technologies disponibles. Enfin, les coûts de la protection de l'environnement ne sont pas encore pleinement pris en compte dans le processus de production.

18.8 Les activités du sous-programme, placé sous la responsabilité de la Division du développement durable et de la productivité, viseront avant tout à faciliter la formulation et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de programmes en faveur du développement durable, à aider les pays membres à donner suite au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à en atteindre les objectifs ainsi que les objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire, en particulier l'objectif 9 sur l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales et l'inversion de la tendance à la déperdition des ressources environnementales, et sa cible 10 sur l'accès à l'approvisionnement en eau de boisson salubre et à l'assainissement, et l'objectif 7 visant à assurer un environnement durable. Comme par le passé, le sous-programme offrira un forum aux pays, qui contribuera à instaurer un dialogue sur les politiques en vue de parvenir à des positions communes et de créer de nouvelles synergies entre les pays de la région. Les activités du sous-programme faciliteront la coopération régionale, particulièrement en matière de gestion des ressources en eau communes et renforceront les compétences en matière de négociation de façon à éviter les différends. Le sous-programme aidera à constituer des capacités nationales et régionales dans le domaine du développement durable, en particulier dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau et de l'efficacité énergétique. Il contribuera à la création et la coordination de mécanismes permettant de suivre les questions d'environnement et de rendre compte de leur évolution. Enfin il apportera une aide aux petites et moyennes entreprises en les aidant à se regrouper, à établir des réseaux et à mieux utiliser les technologies disponibles. Pour cela, on entreprendra des recherches et des études analytiques, on organisera des réunions et séminaires, on diffusera les pratiques optimales et on renforcera les capacités au moyen d'ateliers et de services de conseils intéressant les secteurs prioritaires du développement durable – l'eau, l'énergie, l'environnement et les secteurs productifs.

Sous-programme 2

Politiques sociales intégrées

Objectif de l'Organisation : Contribuer à promouvoir des politiques sociales nationales intégrées et cohérentes et mener des actions de développement des ressources locales afin de réduire les inégalités sociales et d'accroître la stabilité sociale dans la région.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Capacité accrue des États Membres à formuler des politiques et des programmes sociaux intégrés.

a) i) Augmentation du nombre de pays formulant des politiques et des programmes sociaux intégrés;

ii) Accroissement du nombre de pays formulant des politiques démographiques et sociales en faveur des groupes démunis et vulnérables.

b) Capacité accrue des institutions de la société civile à mettre en œuvre des dispositifs favorisant le développement des collectivités locales.

b) i) Augmentation du nombre d'institutions de la société civile et de collectivités locales adoptant les méthodes et dispositifs conçus par la CESAO pour développer les services sociaux locaux;

ii) Augmentation du nombre de réseaux associant les institutions de la société civile et les collectivités locales.

Stratégie

18.9 Les pays membres de la CESAO se heurtent à des problèmes tels que l'instabilité politique, les déséquilibres au niveau de la prestation de services sociaux de base entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les différentes couches de la société et le creusement des écarts de revenus, dans un contexte où le chômage et la pauvreté s'accroissent et où la sécurité de jouissance diminue. Les politiques sociales nationales sont souvent contradictoires, rarement harmonisées et fréquemment élaborées et mises en œuvre sans guère consulter les collectivités locales ou les institutions de la société civile. Elles ne sont pas propices à un développement fondé sur les droits. En outre, les pays ne développent pas leurs ressources humaines, notamment celles qu'offrent les jeunes, les femmes et les groupes sociaux démunis et vulnérables, tels que les handicapés et les victimes de conflit.

18.10 Après l'approche sectorielle suivie en 2002-2003, puis l'accent mis sur les activités de plaidoyer en faveur des politiques sociales en 2004-2005, la stratégie qui sera menée en 2006-2007 dans le cadre du sous-programme – dont l'exécution est confiée à la Division du développement social – s'attachera à améliorer la capacité des États membres à formuler des politiques sociales intégrées, à la demande de ces derniers. On aidera davantage les pays membres à mettre en œuvre les plans d'action des grandes conférences et les objectifs 1, 4, 5 et 8 du Millénaire. En contribuant au renforcement des institutions et des dispositifs nationaux et régionaux, on donnera aux pays les moyens d'apporter des réponses concertées à l'échelon régional et de mener des actions communes. On aidera les pays à formuler

des politiques intégrées, en particulier dans le domaine de la réduction de la pauvreté et du chômage chez les jeunes, les femmes et les handicapés. On apportera un appui aux pays et aux autorités locales dans l'élaboration de politiques et de programmes de population et de développement adaptés, novateurs et intégrés. On améliorera les conditions matérielles des populations en soutenant la création de partenariats entre les gouvernements et les municipalités et en facilitant la participation des populations locales à l'aménagement urbain, en particulier dans les villes et dans les autres zones urbaines, et l'on aidera les pays à prendre des mesures pour faciliter la reconstruction après les conflits. Comme par le passé, le sous-programme offrira un forum facilitant les échanges de vues et l'établissement de réseaux, en associant les populations à la prise de décisions et en offrant des services de coopération technique notamment des services de conseil sur diverses questions sociales et sur la production et la diffusion de statistiques et d'indicateurs sociaux prenant en compte les sexospécificités.

Sous-programme 3

Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités d'élaboration de politiques pour promouvoir la croissance économique à court terme et un développement économique durable dans les pays membres, notamment ceux qui sortent de conflits.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension de l'emploi des variables macroéconomiques et des indicateurs de résultats aux fins de la réalisation de prévisions économiques dans le cadre de l'élaboration des politiques et de la planification.

b) Meilleures capacités nationales à formuler des politiques macroéconomiques et à élaborer des programmes en faveur du développement.

a) Accroissement du pourcentage d'utilisateurs visés par les publications-phares et d'autres études économiques qui se disent satisfaits des informations et avis fournis.

b) Formulation et mise au point par les pays membres, notamment ceux sortant de conflits, d'un nombre accru de politiques macroéconomiques et de programmes et outils de développement.

Stratégie

18.11 La région ayant des taux de croissance économique et d'investissement faibles, les taux de chômage y sont élevés, en particulier parmi les jeunes. Au cours du dernier quart de siècle, plusieurs pays de la région ont été en guerre ou ont connu des conflits civils. Leurs capacités matérielles de production et leurs infrastructures ont de ce fait été détruites, tandis que leurs capacités institutionnelles et leurs ressources humaines étaient fortement entamées. Pour les autres pays membres, le climat de forte incertitude économique et politique qui régnait dans la région a limité les perspectives de stabilisation du développement et de hausse des taux d'investissement et de la productivité. Comme la taille des marchés est restée

limitée et que l'intégration intrarégionale s'est heurtée à des difficultés, les taux de croissance économique sont également demeurés faibles.

18.12 La stratégie de ce sous-programme, qui relève de la Division de l'analyse économique, comporte deux nouveaux éléments, à savoir : des activités de plaidoyer en faveur de la coordination des politiques macroéconomiques entre les pays de la région et une assistance aux pays qui sortent de conflits pour les questions et politiques macroéconomiques. Elle vise en outre à a) élargir les possibilités d'action en réalisant des projections et des prévisions économiques; b) analyser en détail l'évolution de la situation et les tendances économiques; c) analyser les principales tendances du rendement des secteurs productifs; d) analyser l'évolution de la situation et des politiques fiscales et monétaires, notamment les tendances de la dette extérieure et intérieure et les tendances conjoncturelles face à l'accroissement de la compétitivité. Davantage sera fait pour fournir des services consultatifs de qualité en matière de politiques économiques pour compléter les travaux analytiques. Le sous-programme emploiera des techniques quantitatives, produira des études d'impact et continuera d'analyser les incertitudes et les risques qui pèsent sur les investissements, la croissance économique et l'emploi.

Sous-Programme 4

Intégration régionale et adaptation à la mondialisation

Objectif de l'Organisation : Mieux relever les défis et tirer partie des possibilités de la mondialisation, renforcer l'intégration régionale et mobiliser des ressources financières suffisantes en faveur du développement.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure capacité des pays membres à mettre en œuvre les politiques et mesures recommandées par le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement.

a) Adoption par les pays membres d'un nombre accru de politiques et mesures pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey.

b) Meilleure capacité des pays membres à appliquer le système de transport intégré du Machrek arabe et à en assurer le suivi.

b) Adoption par les pays membres d'un nombre accru de mesures pour appliquer le système de transport intégré du Machrek arabe.

c) Meilleur respect par les pays membres des exigences du système commercial multilatéral et des accords d'intégration régionale.

c) Adoption par les pays membres d'un nombre accru de règles, règlements et politiques conformes aux dispositions de l'OMC et aux accords régionaux.

18.13 Malgré les diverses actions menées depuis les années 1950 pour promouvoir l'intégration de la région, les conditions de base indispensables à son intégration économique n'ont pas été définies. Dans un monde de plus en plus dominé par les grands blocs économiques, l'intégration régionale revêt une importance cruciale. Les secteurs retardataires des transports et les écarts de la région par rapport aux normes et accords internationaux constituent deux obstacles majeurs à l'intégration régionale et internationale et à l'accroissement de la compétitivité. La plupart des pays membres de la CESA0 participent depuis peu au système commercial

multilatéral et doivent s'adapter à ses exigences et s'y conformer pour ne pas être marginalisés et pour devenir plus compétitifs. En outre, d'une façon générale, la région n'a pas pu mobiliser de ressources financières suffisantes pour pouvoir répondre à ses besoins en matière de développement.

18.14 La stratégie de ce sous-programme, qui relève de la Division de la mondialisation et de l'intégration régionale, visera à poursuivre le développement du dispositif d'application des accords sur le système de transport intégré du Machrek arabe et à assurer le suivi de leur mise en œuvre. Une fois mis au point les accords relatifs aux transports routiers et ferroviaires, le sous-programme favorisera la conclusion d'un accord sur les transports maritimes et l'adoption de mesures visant à développer les transports aériens dans la région. Il visera en particulier à renforcer les capacités de négociation des pays membres dans le cadre de l'OMC et continuera à les aider à mieux comprendre les possibilités et difficultés liées à l'OMC et aux accords d'intégration régionale. Il continuera par ailleurs à aider les pays membres qui en feront la demande à appliquer le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement. Un appui sera fourni pour améliorer le développement régional en analysant les politiques en vigueur en matière de crédit et d'investissement et en formulant des recommandations spécifiques pour améliorer les lois, règlements et mesures d'incitation existant dans le domaine de l'investissement afin de rendre les pays membres beaucoup plus attractifs pour les investisseurs nationaux et étrangers, en particulier en privilégiant les flux de capitaux intrarégionaux et en encourageant le retour dans la région des capitaux investis à l'extérieur. Le sous-programme facilitera le dialogue entre les pays membres afin d'atténuer les différences et de favoriser l'adoption de positions communes, aidera à mieux comprendre la situation en réalisant des travaux de recherche et des études analytiques, en organisant des réunions et en faisant connaître les pratiques optimales et renforcera les capacités en organisant des ateliers et en fournissant des services consultatifs.

Sous-Programme 5

Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale

Objectif de l'Organisation : Réduire la fracture numérique pour édifier une société de l'information et une économie du savoir ouvertes à tous et axées sur le développement.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Conditions plus propices au développement de la société de l'information et de l'économie du savoir dans la région mises en place par l'application des instruments pertinents.

a) i) Augmentation du nombre de pays membres appliquant des stratégies et des plans d'action pour promouvoir l'édification de la société de l'information et l'économie du savoir, conformément aux accords et recommandations régionaux et internationaux;
ii) Amélioration dans les pays membres des indicateurs de suivi 47 et 48 de la cible 18 de l'objectif de développement 8 relatif à l'informatique et à la télématique énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

- | | |
|--|--|
| b) Partenariats mis en place pour exécuter des projets informatiques et télématiques afin de promouvoir le développement socioéconomique en privilégiant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. | b) i) Multiplication des nouveaux partenariats axés sur le développement de la région entre acteurs de la société de l'information;

ii) Participation d'un plus grand nombre d'institutions gouvernementales et d'acteurs nationaux à des partenariats et réseaux d'échange de connaissances dans les domaines informatique et télématique. |
|--|--|
-

Stratégie

18.15 En Asie occidentale, la fracture numérique s'aggrave : à l'intérieur de la région, entre le Golfe et les autres pays membres, d'une part, et entre les villes et les zones rurales, d'autre part; à l'extérieur, entre la région et les autres régions du monde. À l'heure actuelle, les indicateurs relatifs à l'informatique et à la télématique pour l'ensemble de la région sont inférieurs aux moyennes mondiales. En même temps, la région a un potentiel de développement, qui repose notamment sur son unité linguistique et son patrimoine commun, dont il faut tirer parti pour bâtir la société de l'information. Il faut faire davantage pour relever les taux d'alphabétisme et les niveaux d'éducation et pour mettre en valeur les ressources humaines et les talents, en particulier chez les femmes et les jeunes, qui constituent une part croissante de la population.

18.16 Dans le cadre des préparatifs régionaux de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, le sous-programme, qui relève de la Division des technologies de l'information et des communications, donnera lieu à un dialogue qui devrait déboucher sur l'adoption de positions communes et la formulation de politiques et stratégies harmonisées en matière d'informatique et de télématique afin d'améliorer le développement socioéconomique et d'accroître l'intégration régionale. Il est essentiel de faire prendre conscience de la nécessité de s'orienter vers une économie du savoir et de l'importance de la collaboration et des partenariats régionaux si l'on veut bâtir la société de l'information, renforcer les capacités des institutions en informatique et télématique, améliorer le contenu numérique en arabe et développer le secteur de l'informatique et de la télématique. Le sous-programme contribuera à la mise en place de mécanismes de coordination et de coopération entre les acteurs régionaux, tant privés que publics, qui mènent des activités de développement dans les secteurs de l'informatique et de la télématique et à la constitution de nouveaux partenariats. Des travaux de recherche et des études analytiques seront menés, des réunions seront organisées, des réseaux d'échange de connaissances seront constitués et des services consultatifs seront fournis à cette fin. Des projets pilotes seront lancés pour créer des emplois et lutter contre la pauvreté en employant l'informatique et la télématique et les pratiques optimales seront diffusées dans la région. Un appui sera fourni aux pays membres dans le cadre d'un plan régional d'action pour bâtir une société de l'information qui respecte les particularités et les priorités linguistiques et culturelles de la région.

Sous-Programme 6

Statistiques comparables permettant d'améliorer la planification et la prise de décisions

Objectif de l'Organisation : Améliorer la production et l'emploi de statistiques économiques, sociales et sectorielles harmonisées et comparables, notamment ventilées par sexe.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure capacité des États Membres de la CESAO à produire des statistiques harmonisées aux niveaux macroéconomique et sectoriel et sur le commerce international.

a) Augmentation du nombre de pays respectant les normes internationales relatives à la production de statistiques sur le commerce et les transports et de statistiques sectorielles et appliquant le système de comptabilité nationale de 1993.

b) Meilleure aptitude des responsables des statistiques nationales à produire des statistiques et indicateurs sociaux ventilés par sexe ainsi que les données requises pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des textes issus des grandes conférences internationales.

b) i) Augmentation du nombre de rapports nationaux comportant des statistiques et indicateurs sociaux ventilés par sexe;
ii) Augmentation du nombre des offices nationaux de statistique fournissant des données permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des textes issus des grandes conférences internationales.

Stratégie

18.17 Il faut que les pays de la CESAO produisent et diffusent en temps voulu des données et statistiques qui soient comparables pour mener à bien leurs programmes national et international de développement. Il est essentiel qu'ils harmonisent mieux leurs statistiques en adoptant des normes et concepts internationaux afin d'améliorer la qualité de ces données et de les mettre à la disposition de leurs décideurs et analystes.

18.18 Le Groupe de coordination des statistiques coordonnera les activités de la CESAO en la matière. Chacune des divisions organiques de la CESAO se chargera des activités de statistique qui relèvent de son mandat.

18.19 Le sous-programme visera à aider les pays membres qui en feront la demande à appliquer les normes internationales et à améliorer la cohérence et la fiabilité des statistiques nationales. Il améliorera la capacité des pays à produire des statistiques et indicateurs ventilés par sexe et à assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Il aidera également les pays de la région à adopter et appliquer les normes scientifiques employées à l'échelon international pour recueillir, analyser et diffuser des données et indicateurs statistiques, afin de leur permettre de formuler des politiques économiques et sociales et d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de développement. Différentes formules –

publications, réunions, ateliers et services consultatifs – seront employées pour renforcer les capacités nationales. Davantage sera fait pour développer la diffusion de statistiques et indicateurs par voie électronique.

Sous-programme 7

Promotion de la femme et renforcement du pouvoir d'action des femmes

Objectif de l'Organisation : Faire une plus large place aux femmes et aux questions les concernant, en vue de réduire la sous-représentation des femmes et de renforcer le pouvoir d'action de ces dernières.

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Meilleure capacité des mécanismes nationaux d'autonomisation et de promotion de la femme à lutter contre la sous-représentation des femmes et à généraliser une perspective antisexiste.

b) Participation et contribution accrues des institutions de la société civile à la concertation avec les gouvernements sur les mesures à prendre en ce qui concerne les questions relatives aux femmes et le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des conférences internationales.

a) i) Mise en place par les pays membres d'un nombre accru de groupes chargés de la parité entre les sexes et de mécanismes nationaux autonomes ou permanents s'occupant des femmes;

ii) Augmentation du nombre de pays prenant systématiquement en compte la parité des sexes dans leur politique nationale.

b) Augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales participant à la concertation sur les mesures à prendre en ce qui concerne les questions relatives aux femmes et le suivi de la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales.

Stratégie

18.20 Dans la région, bien que le degré d'instruction des femmes ait augmenté, leur participation à la vie économique, sociale et politique est généralement faible. La constitution de la plupart des pays membres de la CESAIO consacre l'égalité des droits civils et politiques des femmes, mais, dans la pratique, celles-ci ne jouissent pleinement ni de ces droits, ni des droits qui leur sont reconnus par la loi. Les pays de la CESAIO sont parmi ceux où les femmes participent le moins à la vie politique. La structure patriarcale et les normes culturelles de la région ont fait obstacle à la promotion de la femme. La participation des institutions de la société civile à la concertation sur les mesures à prendre à l'échelon régional ainsi que leur contribution à la mise en œuvre et au suivi des recommandations issues des conférences internationales sont assez limitées.

18.21 Ce sous-programme témoigne de la détermination de la CESAIO à privilégier davantage les questions concernant les femmes et à améliorer la condition et la participation des femmes dans la région, conformément à la résolution 240 (XXII) du mois d'avril 2003. Le Centre de la femme de la CESAIO, qui assure le secrétariat du Comité de la femme, jouera un rôle primordial dans la région en appuyant la

généralisation d'une perspective antisexiste, le renforcement du pouvoir d'action des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes. Il s'efforcera aussi d'encourager les partenariats entre les gouvernements et les institutions de la société civile.

18.22 Pour réaliser l'objectif du sous-programme, on s'efforcera de mieux faire connaître et comprendre les questions concernant les femmes et le rôle fondamental des organisations non gouvernementales à cet égard; de favoriser le dialogue sur des domaines critiques pour la promotion de la femme et l'instauration de partenariats entre les institutions de la société civile et les pouvoirs publics; de faciliter l'adoption de positions régionales communes sur les questions relatives aux femmes; d'aider les pays membres à élaborer des politiques réalistes et pragmatiques concernant l'égalité des sexes; et de promouvoir la généralisation d'une perspective antisexiste. Le sous-programme permettra aussi de suivre l'évolution de la condition féminine et d'évaluer les indicateurs et statistiques afin d'aider les pays membres qui en feront la demande à formuler une politique intégrée pour améliorer la condition des femmes et donner à celles-ci les moyens d'agir dans la région. À cet effet, les activités normatives seront complétées par la fourniture d'une assistance technique, notamment de services consultatifs, aux pays membres et aux institutions de la société civile.

Textes portant autorisation

Mandats généraux

Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (tous les sous-programmes)
57/270 A et B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes)
58/113	Assistance au peuple palestinien (tous les sous-programmes)
58/129	Vers des partenariats mondiaux (tous les sous-programmes)
58/172	Le droit au développement (tous les sous-programmes)
58/207	Mise en valeur des ressources humaines (tous les sous-programmes)
58/225	Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (sous-programmes 4 et 5)

Résolutions du Conseil économique et social

- 1996/46 Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (tous les sous-programme)
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités (tous les sous-programmes)
- 2000/27 Indicateur de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisés sous l'égide de l'ONU (tous les sous-programmes)
- 2003/49 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2003/56 Science et technique au service du développement (sous-programmes 1 et 5)

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

- 220 (XX) Adoption de la Déclaration de Beyrouth (tous les sous-programmes)
- 241 (XXII) Impact de l'absence de stabilité dans la région arabe sur le développement économique et social (tous les sous-programmes)

Sous-programme 1**Politiques de gestion intégrées des ressources régionales pour le développement durable***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 57/243 Coopération pour le développement industriel
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
- 58/200 Science et technique au service du développement
- 58/210 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005
- 58/211 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 58/218 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 58/243 Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Résolutions du Conseil économique et social

- 1991/85 Mise en valeur des ressources en eau et progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Mar del Plata
- 1991/86 Mise en valeur et utilisation efficaces des ressources énergétiques

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

- 244 (XXII) Coopération entre les pays membres de la CESAO en ce qui concerne les ressources en eau communes et le réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau
- 234 (XXI) Rationalisation et efficience accrue de l'énergie et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/131 Rôle des coopératives dans le développement social
- 58/132 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI^e siècle
- 58/133 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 58/134 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 58/146 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 58/222 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 58/226 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/15 Conclusions concertées concernant la coopération nationale et internationale pour le développement social
- 2003/62 Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Sous-programme 3**Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/202 Système financier international et développement
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Sous-programme 4**Intégration régionale et adaptation à la mondialisation***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 57/240 Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement les problèmes de la dette extérieure des pays en développement
- 58/193 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 58/197 Commerce international et développement
- 58/202 Système financier international et développement
- 58/203 Crise de la dette extérieure et développement
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/221 Programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit (2005)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

- 243 (XXII) Adoption de l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machrek arabe

Sous-programme 5

Technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration régionale

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 57/238 | Sommet mondial sur la société de l'information |
| 57/295 | Technologies de l'information et des communications au service du développement |
| 58/200 | Science et technique au service du développement |
| 58/225 | Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance |

Résolutions du Conseil économique et social

- | | |
|---------|---|
| 2003/48 | Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États |
|---------|---|

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

- | | |
|------------|--|
| 245 (XXII) | Initiative de la CESAO visant l'activation du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation technologique dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement |
| 246 (XXII) | Formulation d'un plan d'action régional pour une société de l'information |

Sous-programme 6

Homogénéisation des statistiques comparables en vue d'améliorer la planification et la prise de décisions

Résolutions du Conseil économique et social

- | | |
|--------|-----------------------------------|
| 1993/5 | Système de comptabilité nationale |
|--------|-----------------------------------|

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

- | | |
|------------|--|
| 247 (XXII) | Le développement des travaux statistiques dans la région de la CESAO |
|------------|--|

Sous-programme 7

Promotion de la femme et renforcement du pouvoir d'action des femmes

Résolutions de l'Assemblée générale

- 58/142 Participation des femmes à la vie politique
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et application intégrale de la Déclaration et du Programme
d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/206 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/9 Création au sein de la Commission économique et sociale pour
l'Asie occidentale d'un comité pour la promotion de la femme.
-